

soir, à onze heures, 3 décembre, au sujet des circonstances entourant le retrait du bill C-190 de notre *Feuilleton*. Je propose donc, appuyé par le député de Cape-Breton-The Sydneys (M. Muir):

Que la Chambre demande au gouvernement de renvoyer au comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts de la Chambre des communes une bande d'enregistrement des actualités nationales télévisées par Radio-Canada le 3 décembre 1970, et diffusées à 11 heures du soir à Ottawa, au sujet du retrait du bill C-190 du *Feuilleton* de la Chambre des communes, afin que le comité décide si ce reportage donnait un biais favorable au gouvernement.

**M. l'Orateur:** Les députés ont entendu la motion. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** Oui.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** Je donne la parole au député de Regina-Est.

\* \* \*

### LES FINANCES

TRAITEMENT DU MINISTRE—DEMANDE DE CONSENTEMENT UNANIME EN VERTU DE L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. John Burton (Regina-Est):** Monsieur l'Orateur, la Chambre, ayant fait preuve hier d'une nouvelle attitude à l'égard des motions présentées en vertu de l'article 43 du Règlement, j'espère qu'elle va continuer à réagir positivement à de telles initiatives portant sur des questions d'une importance et d'une nécessité pressantes. A propos du budget présenté hier soir par le ministre des Finances, j'aimerais proposer, en vertu de l'article 43 du Règlement et avec l'appui du député de Winnipeg-Nord-Centre:

Que le traitement du ministre des Finances soit réduit, pendant les mois d'hiver janvier, février et mars, à la prestation moyenne touchée aux termes de la Caisse d'assurance-chômage qui est d'approximativement \$36 par semaine, à quoi s'ajoute la nouvelle augmentation de 10 p. 100, ce qui fait au total \$39.60, et que le ministre rende compte à la Chambre le 1<sup>er</sup> avril des résultats de son expérience en vivant de ce traitement.

**Des voix:** Bravo!

**Des voix:** Oh, oh!

**M. l'Orateur:** Je dois informer la Chambre que la présidence éprouve toujours plus d'appréhension et de doutes sur l'application de l'article 43 du Règlement. Les députés savent qu'une motion présentée en vertu du Règlement réclame le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il cette unanimité?

**Des voix:** Oui.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** Il n'y a pas unanimité.

\* \* \*

### LA LOI SUR LES SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

SUBVENTIONS SPÉCIALES AU DÉVELOPPEMENT, GARANTIES DE PRÊTS, ETC.

**L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais signaler à la Cham-  
[M. Coates.]

bre qu'au *Feuilleton des Avis* figure un avis de dépôt de bill inscrit au nom du ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand). Ce bill est intitulé: «Loi modifiant la loi sur les subventions au développement régional». Il serait dans l'intérêt de tous, me semble-t-il, que nous connaissions la teneur du bill aussitôt que possible. Je demande donc le consentement de la Chambre pour que ce bill reçoive la première lecture afin qu'il puisse être mis à la disposition des députés le plus tôt possible.

**M. l'Orateur:** Les députés se rendent sans doute compte qu'il faut d'abord obtenir le consentement unanime. La Chambre y consent-elle à l'unanimité?

**Des voix:** D'accord.

**L'hon. Allan J. MacEachen (au nom du ministre de l'Expansion économique régionale)** demande à présenter le bill C-205, modifiant la loi sur les subventions au développement régional.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1<sup>re</sup> fois et l'impression en est ordonnée.)

### QUESTIONS ORALES

#### L'ORDRE DU CANADA

RECOMMANDATION DE NOMMER M. ET M<sup>me</sup> CROSS COMPAGNONS HONORAIRES

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Étant donné le grand courage dont ont fait preuve M. et M<sup>me</sup> James Cross et les services rendus au Canada et, en vérité, à l'humanité en général par l'exemple de fermeté, de dignité et de force de caractère qu'ils ont donné pendant leur épreuve, le premier ministre envisagerait-il, au nom des citoyens du Canada, de reconnaître d'une façon appropriée ce courage et ces services, par exemple en demandant, au nom du Parlement et de tous les Canadiens, que le Conseil privé de la reine pour le Canada recommande au gouverneur général de nommer M. et M<sup>me</sup> James Cross compagnons honoraires de l'Ordre du Canada?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, les propos du chef de l'opposition me paraissent très judicieux. Je souscris à ses déclarations au sujet de M. Cross et à la recommandation qu'il vient de présenter au gouvernement. Nous l'étudierons avec le plus grand soin. Je le remercie de la suggestion.

\* \* \*

#### LA SÉCURITÉ NATIONALE

LA QUESTION DE L'ABROGATION DE LA LOI SUR LE MAINTIEN DE L'ORDRE PUBLIC

**M. David MacDonald (Egmont):** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné l'heureuse nouvelle de la libération de M. Cross, le premier ministre